

ANNEXE I à la délibération d'approbation de la 2ème modification du PLU

2ème MODIFICATION DU PLU-AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

DOCUMENT DU PLU CONCERNE	Article	NATURE DE L'AVIS	SUITE DONNEE
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 4	A - Dispositions générales : Déplacer la phrase « Les goulottes sont métalliques et leur section est fonction des fils qu'elles protègent. » avant le paragraphe « Aucune altération des maçonneries, sculptures, décors et plus généralement de l'architecture de l'édifice, ne doit résulter de la pose des réseaux de desserte, coffrets, boîtes de fausse coupure ou transformateurs. »	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 10	A.2. Pour les autres constructions (existantes ou nouvelles) : Dans la phrase « Pour les constructions de plus de trois niveaux situées à l'angle de voies ou emprises publiques, une hauteur supplémentaire d'un étage (4 m au plus) peut être admise. », Supprimer (4 m au plus)	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 11	A - Dispositions générales : Dans la phrase « Toute construction, extension, surélévation, adjonction et clôture doit s'intégrer dans une composition architecturale d'ensemble. » Remplacer « d'ensemble » par « en rapport avec l'édifice ».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 11	A - Dispositions générales, A1 Façades :Déplacer la phrase. « Les bardages bois doivent être formés de larges planches à recouvrement ou à arête et joint vif. » avant le paragraphe « Le placage de pierre est interdit. ».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 11	A - Dispositions générales, A1 Façades, Menuiseries : A la phrase, « Les éléments de la baie (ouvrants, dormants, volets, grilles et barres d'appui ou de protection, impostes, façades commerciales, etc ... et leurs accessoires) doivent être cohérents entre eux et respecter la cohérence d'ensemble. » Ajouter «de la façade et des façades environnantes » après le mot «ensemble ».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 11	A - Dispositions générales, A1 Façades, Menuiseries : Dans la phrase « Les menuiseries doivent respecter le dessin, la forme et la proportion des baies existantes ou les épaisseurs des dormants et des ouvrants. » Remplacer « existantes ou » par «et».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation

DOCUMENT DU PLU CONCERNE	Article	NATURE DE L'AVIS	SUITE DONNEE
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 11	A - Dispositions générales, A1 Façades, Menuiseries : Dans la phrase « Les stores de protection et les coffres de volets roulants doivent être posés à l'intérieur de la construction, non visibles depuis l'extérieur et sans retombée de coffres sous les linteaux, sauf s'ils s'intègrent à une devanture en applique. » Ajouter « ou en cas d'impossibilité technique, avec leur retombée au nu intérieur ou à mi tableau. »	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Règlement-Règles applicables à la zone UR	Article 12	B. Modalités de réalisation des places de stationnement : Dans la phrase « Pour les réhabilitations de constructions non protégées à usage d'habitation sans changement de destination et sans création de logements supplémentaires, aucune place de stationnement supplémentaire n'est requise : - si les travaux sont réalisés dans le volume bâti existant même en cas d'augmentation de la SHON, - si la SHON totale obtenue après travaux n'excède pas 170 m2. - si la SHON totale obtenue après travaux excède 170 m2 dès lors que les travaux contribuent à l'amélioration ou à la restauration de la construction. Remplacer « non protégées » par « existantes ».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Avenant au rapport de présentation	Chapitre 3	Chapitre 3 : des ambitions à l'action : la création d'un zonage adapté, 2. la méthode retenue : Remplacer la phrase « ces échoppes sont si défigurées qu'elle n'ont plus aucun intérêt et peuvent être démolies ou remplacées. » par la phrase « Les transformations de ces bâtiments ont porté atteinte aux caractères de leur architecture et leur état de conservation n'est pas suffisant pour justifier de leur intérêt patrimonial. ».	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation
Document graphiques	Plans VP	Insertion de la légende et du cartogramme sur les planches graphiques, comme c'est déjà le cas pour les plans de zonage, afin d'améliorer la lecture des documents.	Pris en compte dans le PLU soumis à approbation

ANNEXE II à la délibération d'approbation de la 2ème modification du PLU

2ème MODIFICATION DU PLU-AVIS DES COMMUNES (L 5215-20-1 du C.G.C.T)

COMMUNE	DATE CONSEIL MUNICIPAL	DATE CONTRÔLE DE LEGALITE	AVIS SUR PLU	OBSERVATIONS DE LA COMMUNE	SUITE DONNEE
AMBARES	12/12/2007	13/12/2007	Favorable		
AMBES	03/12/2007	11/12/2007	Favorable		
ARTIGUES	07/12/2007	non connu	Favorable		
BASSENS	11/12/2007	non connu	Favorable		
BEGLES	19/12/2007	non connu	Favorable		
BLANQUEFORT	17/12/2007	non connu	Favorable		
BORDEAUX	17/12/2007	non connu	Favorable		
BOULIAC	26/11/2007	non connu	Favorable		
LE BOUSCAT	11/12/2007	18/12/2007	Favorable		
BRUGES	11/12/2007	non connu	Favorable		
CARBON BLANC	11/12/2007	19/12/2007	Favorable		
CENON	19/12/2007	non connu	Favorable		
EYSINES	20/12/2007	non connu	Favorable		
FLOIRAC	17/12/2007	non connu	Favorable		
GRADIGNAN	17/12/2007	non connu	Favorable		
LE HAILLAN	21/12/2007	non connu	Favorable		
LORMONT	14/12/2007	non connu	Favorable		
MERIGNAC	21/12/2007	non connu	Favorable		
PREMPUYRE	30/11/2007	04/12/2007	Favorable		
PESSAC	13/12/2007	non connu	Favorable		
SAINT AUBIN	17/12/2007	20/12/2007	Favorable		
SAINT LOUIS MONT	12/12/2007	18/12/2007	Favorable		
SAINT MEDARD	19/12/2007	non connu	Favorable		
SAINT VINCENT	18/12/2007	non connu	Favorable		
LE TAILLAN	19/12/2007	non connu	Favorable		
TALENCE	17/12/2007	19/12/2007	Favorable		
VILLENAVE	18/12/2007	19/12/2007	Favorable		

Zonage de la ville de pierre dans le PLU



Légende

-  Zonages indicés "+"
[UCc+ - UCh+ - UCf+ - UCv+ - UMe+ - UMep+ - UMv+ - UDc+]
-  Zone urbaine recensée [UR]